

45. Pratiques de publication, dépôt institutionnel et perception du libre accès. Résumé exécutif d'une enquête auprès des chercheuses et chercheurs de l'Université Laval (2014)

FLORENCE PIRON ET PIERRE LASOU

Source : Piron, Florence et Pierre Lasou. (2014). *Pratiques de publication, dépôt institutionnel et perception du libre accès : enquête auprès des chercheuses et chercheurs de l'Université Laval*. Rapport soumis au comité sur le dépôt institutionnel de l'Université Laval, Québec. <http://hdl.handle.net/20.500.11794/14964>

Afin de mieux comprendre les pratiques de publication des chercheuses et chercheurs de l'Université Laval, ainsi que leur compréhension du droit des auteurs et autrices et du libre accès, une enquête Web a été réalisée au printemps 2014 par un comité de la Bibliothèque qui réfléchit à l'implantation d'un dépôt institutionnel. Plus de la moitié des 637 répondantes et répondants font partie du corps professoral, alors que 22 % ont un rattachement à la Faculté des sciences et de génie, 18% à la Faculté de médecine et 15% à la Faculté des sciences sociales. La plupart de ces personnes sont membres de réseaux sociaux scientifiques dans le but d'être en contact avec des pairs et d'assurer le développement de leur rayonnement international. Leurs publications sont majoritairement évaluées par des pairs.

Pratiques de publication, dépôt institutionnel et perception du libre accès. Résumé exécutif d'une enquête auprès des chercheuses et chercheurs de l'Université Laval

L'enquête révèle que le mouvement du libre accès commence à être connu dans la communauté universitaire. Plusieurs répondantes et répondants témoignent de débats au sujet du libre accès dans les comités de rédaction de revues scientifiques, qu'elles soient ou non engagées dans le libre accès.

Toutefois, une grande majorité de personnes s'estiment mal informées sur la question du libre accès; plusieurs reconnaissent avoir plutôt des impressions ou des croyances qu'une connaissance claire des pratiques et des enjeux du libre accès, notamment des possibilités d'archivage institutionnel d'articles déjà publiés. Leur connaissance du sujet est principalement due à des informations glanées lors de lectures ou d'échanges entre collègues. Les lieux plus formels comme les colloques ou les ressources institutionnelles comme les bibliothécaires ont peu d'impact.

Cette situation peut expliquer la présence de plusieurs fausses croyances ou « mythes » parmi les commentaires recueillis, en particulier à propos des frais exigés aux auteurs et autrices par les revues scientifiques en libre accès : contrairement à ce que rapportent plusieurs, cette situation n'est le cas que de 30% des revues en libre accès. De la même manière, une partie des répondantes et répondants estiment que les revues scientifiques interdisent aux auteurs et autrices d'auto-archiver leurs articles publiés, ce qui est faux, puisque la plupart des revues le permettent, parfois après un certain délai. Certaines réponses assimilent « publication en ligne » et « publication en libre accès ».

L'enquête a également révélé un paradoxe déjà constaté dans d'autres enquêtes canadiennes ou internationales : sur le plan des principes, les chercheuses et chercheurs sont presque toutes et tous en faveur du libre accès, mais n'en font pas un critère important lors de leur choix d'une revue pour leurs publications. Les critères de notoriété ou d'impact sont les plus décisifs, et de loin.

En matière de droit des auteurs et autrices, les réponses témoignent d'une méconnaissance de leurs droits et des outils pour les préserver (négociation avec la maison d'édition, licences Creative Commons, addendum de SPARC). Cette situation place nombre de chercheuses et chercheurs dans une position de vulnérabilité face aux exigences des cinq revues scientifiques commerciales et surtout dans l'ignorance de leur droit à auto-archiver leurs publications.

Les pratiques d'auto-archivage qui ont été rapportées sont discrètes : la majorité des chercheurs et chercheuses qui ont participé à l'enquête conservent une copie de leurs travaux sur leur ordinateur personnel, mais ne les diffusent que sur demande ou en envoyant un lien hypertexte vers leur lieu de publication.

Une majorité de répondantes et répondants jugent favorablement l'idée de créer un dépôt institutionnel à l'Université Laval, même si quelques personnes indiquent ne pas comprendre clairement quels services seront offerts par le dépôt.

Les suggestions des services espérés du dépôt institutionnel ont été nombreuses. Voici les plus demandées :

- Assurer une meilleure visibilité des publications sur le Web;
- Créer des listes à jour des publications des chercheuses et chercheurs de l'Université Laval;
- Garantir la pérennité des publications;
- Intégrer cette base de données avec les outils de gestion de la recherche à l'Université Laval (par exemple le rapport d'activités) ou des services externes comme le CV commun canadien.

Environ 10% des répondantes et répondants ont indiqué que ce dépôt leur serait inutile en raison des moyens déjà disponibles de mettre leurs travaux en ligne et en accès libre, tels les réseaux sociaux scientifiques ou les grandes bases de données disciplinaires. D'autres personnes réitèrent leur conviction que les revues scientifiques ne permettront pas d'utiliser un tel dépôt pour diffuser leurs publications.